

A.S.M. HOTELLERIE

**Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros**

**Siège social : Lieu dit VETRICE, 20231 VENACO
442 131 090 RCS BASTIA**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 MARS 2026

L'an 2026,
Le 18 mars,
A 9 heures

La Société ESM, Société civile au capital de 332 000 euros, ayant son siège social LIEU DIT SAINT MICHEL PLACE DU PONT, 20231 VENACO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS BASTIA 947830774,
Représentée par Monsieur Stéphane MEZZADRI, demeurant 2031 VENACO

Associé Unique de la société A.S.M. HOTELLERIE,

En présence de Monsieur Stéphane MEZZADRI, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Madame Elodie, Julia, Nadia IPERT épouse MEZZADRI de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée :

Madame Marie-Claire Béatrice, Andrée CLOUET PIFERINI
Né à CHATEAUBRIANT le 19/07/1965
De nationalité Française
Demeurant LA SULIA , 20231 VENACO (2B).

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Marie-Claire Béatrice, Andrée CLOUET PIFERINI disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Marie-Claire Béatrice, Andrée CLOUET PIFERINI aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Marie-Claire Béatrice, Andrée ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Pour la société ESM
Stéphane MEZZADRI

